A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Allocation d'automne pour le personnel de l'Etat

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de décret concernant le versement en 1946 d'une allocation d'automne aux titulaires de fonctions publiques.

Le gouvernement propose de verser une allocation de 240 fr. aux fonctionnaires mariés, veufs ou divorcés ayant un ménage, et de 180 fr. aux célibataires.

Avec les allocations versées en application du décret du 18 février 1946 — deux millions en chiffre rond — et l'allocation d'automne proposée, c'est une somme de plus de 2,200,000 fr. que l'Etat consacrera en 1946 à l'amélioration de la rétribution des titulaires de fonctions publiques. Cela correspond à une augmentation moyenne de 42 % environ des traitements de 1939.

Développement et modernisation des bureaux de l'Etat

L'augmentation des services de l'administration cantonale, l'obligation de travailler de plus en plus rapidement, la modernisation des méthodes de travail obligent à une transformation progressive de l'équipement des bureaux officiels.

La modicité des crédits mis à la disposition de la chancellerie d'Etat ne permet pas d'acquérir les machines nécessaires.

C'est la raison pour laquelle le Grand Conseil sera invité à examiner un projet de décret allouant au Conseil d'Etat une somme de 100,000 fr. pour l'achat de quelques machines à écrire et à calculer, d'une machine à adresser électrique, d'une nouvelle machine à imprimer « Multigraph » et d'une machine comptable.

Cette dépense sera certainement compensée par un plus grand rendement du travail.

Le déficit budgétaire pour 1947

Dans le rapport qu'il adresse au Grand Conseil pour l'allocation d'automne aux fonctionnaires, le Conseil d'Etat annonce, en passant, que le projet de budget pour 1947 accuse un déficit de 2,679,928 fr. 26 y compris la somme de 2,933,542f r. 60 prévue pour l'amortissement de la dette. La diminution du passif est donc de 253,614 fr. 34.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

On aimerait savoir de quel bois nous nous chaufferons

L'hiver, il est vrai, n'a pas commencé. Mais le public a si souvent été mis en garde contre l'optimisme exagéré qu'il continue à s'inquiéter et à souhaiter d'éventuelles attributions supplémentaires de combustible. Cette préoccupation est d'autant plus normale que les difficultés de chauffage ont été presque insurmontables l'an passé et que l'on ne s'est pas fait faute de nous répéter que nous ne serions guère mieux chauffés cette année.

Nous avons déjà laissé entendre sous cette rubrique, le 12 octobre, que des allégements étaient « dans l'air ». Nous n'avions pas tort, puisque, cinq jours plus tard, toutes les communes de Suisse recevaient une circulaire du « fédéral ». Il était recommandé d'en faire un usage discret. Ce qui fut le cas, puisque M. René Robert n'en a apparemment rien su et a posé la question de façon précise, l'autre jour, au Conseil fédéral.

Il y a, nous dit-on, toutes sortes de raisons pour que l'on « n'aille pas plus vite que le vent ». Le consommateur veut bien faire preuve de sagesse, de patience et de discipline. Mais il nous semble qu'il n'y aurait pas grand risque à l'informer que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on ne l'avait craint. Ce seul apaisement, sans détails, pourrait avoir déjà un heureux effet. La discrétion est louable. Mais, en toutes choses, l'excès est un mal.

Nous croyons, en effet, que les consommateurs ne pourront accueillir qu'avec plaisir et soulagement les deux nouvelles suivantes :

1. Les personnes qui auront procédé à l'achat complet du contingent de bois de feu qui leur a été attribué pourront, sur demande, obtenir un supplément correspondant à leurs besoins réels.

2. Les ménages où il y a des enfants en bas âge, des personnes de plus de 60 ans, des malades, des sous-locataires ou de personnes travaillant à domicile pourront, une fois que tous leurs bons de combustible noir et de bois auront été utilisés, obtenir une attribution supplémentaire de boulets.

Les offices responsables ont les meilleures raisons pour recommander au public de ne pas se presser. En particulier, il est possible que d'autres facilités interviennent en cours de saison, auxquelles n'auraient peut-être plus droit les personnes qui se seraient hâtées de faire usage des améliorations que nous venons d'annoncer.

Mais est-il jamais trop tôt pour apprendre une nouvelle agréable ?

NEMO.

Conseil général

Le Conseil général tiendra une séance lundi 28 octobre 1946, à 18 h., à l'Hôtel de Ville.

A l'ordre du jour figure un rapport du Conseil communal concernant la conversion des deux emprunts 4 % de 1931.

Soutenance de thèse

Lundi l'Université de Neuchâtel a décerné le grade de docteur ès sciences commerciales et économiques, avec félicitations du jury, à M. Charles Thormann, de la Chaux-de-Fonds.

Le nouveau docteur, qui est professeur à l'Ecole de commerce et chargé de cours au Progymnase et à l'Ecole normale de la Chaux-de-Fonds, a soutenu une thèse qu'il avait intitulée : « Le mouvement anarchiste dans les Montagnes neuchâteloises et le Jura bernois. »

Naissances

Monsieur et Madame François DU PASQUIER ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Laurent - Marcel

Neuchâtel, le 23 octobre 1946

Place des Halles 8. Clinique du Crêt.

Pour protéger les installations de l'Observatoire

Le Grand Conseil devra examiner lors de sa prochaine session un rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de décret concernant la déclaration d'utilité publique d'une parcelle de terrain jouxtant à l'ouest celle où se trouve situé l'Observatoire cantonal de Neuchâtel.

Cette parcelle de 3765 m² a fait l'objet de tractations entre la ville de Neuchâtel et un entrepreneur, qui se proposait de l'acquérir pour y construire une villa et une maison familiale. Cet acquéreur était prêt à consentir des servitudes pour sauvegarder la valeur technique et scientifique des installations voisines.

Or, on s'est aperçu lors des travaux dans la région du Mail que l'éclatement d'une mine pouvait, à lui seul, provoquer des perturbations considérables aux appareils de l'Observatoire. Le Conseil général de Neuchâtel ayant autorisé la vente de la parcelle — article 7077 du cadastre — le Conseil d'Etat se voit dans l'obligation de demander à l'autorité législative du canton la déclaration d'utilité publique de ce terrain en vue d'une expropriation.

Dans un pays essentiellement horloger, *on ne peut négliger de prendre des* précautions élémentaires pour protéger les installations d'un établissement aussi précieux que notre Observatoire.

Météore ou fusée ?

D'après des renseignements pris à l'Observatoire de notre ville, le phénomène lumineux qui s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi dans le ciel neuchâtelois — et dont notre journal a parlé hier — est bien un météore, comme il était permis de le supposer. La thèse d'une bombe volante doit donc être écartée.

~~~

Un lecteur qui a observé le météore sur la route de Villiers à Dombresson, estime que le phénomène a duré plus de trente secondes. Il regardait les étoiles et a été soudain complètement ébloui par une longue traînée blanche dont une étoile s'est détachée. Celle-ci s'est dirigée du côté du Val-de-Travers. Elle se déplaçait plus rapidement qu'une étoile filante et sa couleur a passé du rouge au bleu, puis au blanc. Chaumont, paraît-il était éclairé comme en plein jour.

Une autre personne nous écrit qu'il ne pense pas qu'il s'agisse d'autre chose que d'une fusée, car celle-ci était accompagnée d'un sifflement pareil à celui d'un feu d'artifice. Au moment de sa clarté maximale, un crépitement semblable à une décharge électrique se produisit, ce qui eut pour effet de la faire disparaître. A la suite d'observations personnelles, il peut assurer que la course de la fusée dut se poursuivre, mais à une plus grande hauteur, que l'éblouissement provoqué par le rayon lumineux ne lui a pas permis de contrôler.

Un congrès de médecins

Un congrès de médecine des accidents s'est tenu samedi et dimanche à Neuchâtel, où se sont réunis une cinquantaine de médecins et surtout de chirurgiens venus de toutes les régions de la Suisse. D'intéressants travaux y ont été entendus, présentés par les professeurs de Muralt, de Berne, Schinz et Brandenberger, de Zurich. Diverses autres communications ont été faites.

Samedi soir, un banquet officiel a été servi à l'hôtel du Poisson, à Auvernier, et il a été suivi d'une tournée de caves offerte par MM. Charles et Ernest de Montmollin. Dimanche matin, au cours de la collation organisée par les sociétés de médecine du canton et de la ville de Neuchâtel, M. Jean Liniger a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux congressistes au nom du Conseil communal, qui, d'autre part, avait fait don de vins d'honneur.

Vins d'honneur et souhaits officiels

Le Conseil communal de Neuchâtel a l'habitude de bien recevoir. Une manifestation locale, une réunion cantonale, un congrès suisse ou international se passent rarement sans que nos autorités y délèguent un représentant. Dans bien des cas également, les organisateurs trouvent auprès du Conseil communal un appui sensible sous forme de bouteilles de « vin d'honneur » que nos hôtes vident à la prospérité de notre ville.

En 1945, cette coutume a occasionné une dépense s'élevant presque à 15,000 francs. Mais les comités locaux ou régionaux qui ont organisé une manifestation ont trouvé dans ce geste un appui apprécié qui les a encouragés à inviter dans nos murs toujours plus d'« étrangers ». Ces visiteurs repartent satisfaits, et c'est un bon point pour notre tourisme. Les multiples associations de chez nous, elles aussi, sont stimulées par l'intérêt que leur portent les autorités. Et c'est un grand bien aussi pour le développement de notre cité. Non, ces 15,000 fr. ne sont pas dépensés mal à propos...

Vers une augmentation du prix de la journée de maladie pour les assistés

Les comités des hôpitaux de la ville se sont réunis dernièrement et ont pris la décision de principe d'envisager une augmentation du prix de la chambre commune pour les assistés et les Suisses d'autres cantons.

Fondation d'une Association de prévoyance des sociétés et institutions sociales

Une nouvelle société vient de se constituer en notre ville, sous les auspices de l'Office social neuchâtelois, sous le nom d'« Association de prévoyance des sociétés et institutions sociales ».

Son comité provisoire, présidé par M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, vient de mettre sur pied un projet de règlement de la nouvelle association pour les conditions d'assurance collective, subordonnées à certaines exigences, et a décidé de traiter avec la Caisse cantonale d'assurance populaire, toute désignée pour réassurer une association telle que l'A.P.S.I.S.

Voilà qui rendra service à nos sociétés et institutions de bienfaisance et d'utilité publique du canton de Neuchâtel pour une assurance vieillesse et d'autres assurances facultatives qui pourront bénéficier du tarif d'assurance collective.

Cet effort collectif, entrepris par notre Office social dans un bel esprit de collaboration, va permettre de constituer définitivement l'A.P.S.I.S. et de faire fonctionner dès le 1er janvier 1947 la Caisse d'assurance vieillesse en faveur des travailleurs sociaux neuchâtelois.

Les Américains passent deux nuits à Neuchâtel

Depuis avant-hier, un nouveau régime est entré en vigueur en ce qui concerne les permissionnaires américains. Jusqu'au 22 décembre, une trentaine de Yankees arriveront tous les deux jours à Neuchâtel, dans la soirée, vers 18 heures. Ils passeront chez nous deux nuits. Au cours de la journée complète qu'ils auront à vivre dans notre région, ils disposeront d'un bon d'excursion pour Berne ou pour la Chaux-de-Fonds, à choix.

Hier, le premier contingent a préféré la Chaux-de-Fonds. Il y a eu accord général parmi nos hôtes, parce qu'ils ont la possibilité de visiter Berne à la fin de leur séjour.

En effet, Neuchâtel se trouve être, dès maintenant, la première étape des permissionnaires arrivant de Bâle. Après y avoir passé une soirée et une journée complète, ils quittent Neuchâtel le surlendemain matin pour séjourner quatre jours à Montreux. Le septième jour, sur le chemin qui les ramène à Bâle, un arrêt de six heures est prévu, comme nous l'avons dit, dans la ville fédérale.

Notons que ces derniers jours, les deux systèmes se chevauchant, notre ville a connu une recrudescence d'animation américaine.

L'institut suisse de police est devenu une réalité

Hier après-midi s'est tenue dans la salle du Conseil communal l'assemblée générale de la Fondation de l'institut suisse de police.

On notait la présence de MM. Albert Rais, juge fédéral, Maurice Neeser, recteur de notre Université, Jean-G. Baer, doyen de la faculté des sciences, François Clerc, vice-doyen de la faculté de droit, Oscar Haerdy, procureur du district de Zurich, Charles Gilliéron, chef de la sûreté vaudoise, Stucky, président de la Fédération suisse des fonctionnaires de police.

Le président, M. Georges Béguin, annonce que les diverses associations intéressées se sont déclarées acquises à l'idée de la création à Neuchâtel d'un institut suisse de police et y apporteront leur collaboration. La Conférence des directeurs de police, la Conférence des commandants de polices cantonales, la Société des chefs de police des villes suisses ont notamment décidé de déléguer trois ou quatre membres à la commission des cours qui siégera prochainement pour préparer le programme d'instruction destiné aux sous-officiers et officiers de police en 1947.

Le président de l'institut, à l'initiative duquel on doit rendre hommage a rendu compte, dans son rapport, de l'activité du bureau. Il s'est réuni quatre fois depuis la séance constitutive et a eu des entretiens avec un certain nombre de hautes personnalités. M. de Steiger, chef du département fédéral de justice et police, s'est montré, en particulier, très favorable à l'idée et a assuré les membres du comité de l'appui des autorités fédérales.

Une automobile contre un mur

Un accident d'automobile s'est produit hier à 16 heures près de l'orphelinat de l'Evole sur le Quai Perrier.

Un garagiste conduisait en direction de Serrières une forte voiture dont il vérifiait le dispositif de direction. Subitement un flottement se produisit et le volant n'obéit plus aux commandes du conducteur.

Le véhicule, après avoir fait zigzag, vint buter contre un mur, puis se retourna sur le côté. Tout l'avant a été démoli, ainsi que les ailes arrière. Par miracle, le garagiste qui faisait l'essai n'a pas été blessé.

AU THÉATRE

Si je voulais...

Il suffirait que l'alternance des pièces profondes et des comédies légères continue aussi régulièrement qu'en ce début de saison pour que tout le monde soit content.

Hier soir, avec « Si je voulais... », de Paul Géraldy et Robert Spitzer, on nous a servi de l'entremets. Et, ma foi, entre deux viandes, nous aurions mauvaise grâce de refuser, surtout quand l'amuse-bouche est bien présenté et relevé d'aromates. Or c'était du feuilleté. Si l'on n'avait pas voulu faire lever la pâte, on aurait pu confectionner une honnête tarte des familles. Ou, pour quitter le langage de la métaphore, si l'auteur ne s'était pas ingénié à alléger son texte par des fioritures qui en font la finesse, il aurait pu se contenter, avec l'idée qu'il avait, de faire un amusant sketch en un acte.

Jugez donc ! Toute l'« intrigue » tient en ceci : Germaine, une femme modèle, en vient à se demander si son mari l'aime pour son charme physique. Comme elle n'en peut tirer une réponse claire, elle va essayer avec les trois premiers hommes qui passeront à sa proximité : Panon, Berthier, Leni, de se persuader qu'elle aussi, comme son amie Marcelle, peut troubler et plaire. Philippe, son mari, rentre au moment où la troisième expérience réussit, et la méprise se termine par l'explication finale : « Si je voulais... je pourrais. C'est tout ce que je voulais savoir. Continuons à être heureux. »

On voit, c'est mince.

~~~

Mais l'indigence de l'inspiration est compensée par l'humour, la fraîcheur, le marivaudage, les instants d'émotion. Dans le détail, des trouvailles vraiment excellentes ; beaucoup de finesse dans les digressions.

Et alors, dans l'interprétation, un éblouissement. Nous le pensons vraiment et nous croyons que cela vient du fait que Fernand Gravey est un acteur de cinéma. Il a été forcé de compléter son talent de comédien par une étude minutieuse du geste le plus imperceptible en apparence, de l'expression la plus véridique de sentiments fugitifs. D'où cette sûreté très grande et cette peinture nuancée qu'il peut donner de son rôle. La camera et les gros plans sont exigeants. Il en reste quelque chose quand l'artiste se retrouve sur les planches.

Jacqueline Porel est jolie et espiègle. Elle porte les toilettes avec distinction. Il y avait beaucoup de candeur dans sa difficile recherche du mal.

Marcelle, la coquette, et Berthier, le galant, c'étaient Denise Provence et Roger Tréville. La scène où la première succombe aux séductions du second était réussie, car tous deux avaient senti qu'ils devaient faire pendants à Germaine et à Philippe.

Un mot encore, à propos des acteurs, de Gilbert Edard. Il fallait dépeindre celui qui osera approcher de la vénérée Germaine sous les traits d'un boutonneux et timide gamin, ridicule et « travaillé » par une sorte de complexe d'adolescence. Gilbert Edard a su composer un René remarquable.

~~~

Dans un honnête décor de Decandt, une troupe homogène a donné avec brio un spectacle moyen. On a vu mieux parmi les « galas Karsenty ». On a vu bien pire que « Si je voulais... » dans la salle qui, hier soir, était bondée.

A. R.

Un artiste neuchâtelois appelé à Chicago

Le chanteur bien connu de l'opéra de Zurich, Heinz Rehfuss, qui a fait une partie de ses études à Neuchâtel, a été appelé à Chicago, comme première basse pour la saison d'opéra qui commence en janvier. La saison terminée, il reviendra à Zurich, puis signera un nouvel engagement pour la saison 1947-1948 à Chicago.

Arrestation d'un étranger peu intéressant

La sûreté de Neuchâtel a procédé hier à l'arrestation d'un étranger d'une trentaine d'années nommé Danny Chavey. Il était recherché par la police cantonale bernoise pour viols et vols. Ce dégoûtant personnage qui se dit anglo-américain (il s'agit, précisons-le, d'un civil) avait commis outre un certain nombre de délits contraires à la morale, une série de vols dont des postes de radio. Dans la chambre d'hôtel où on a réussi à l'arrêter, il avait dissimulé un appareil portatif qu'il avait volé la veille dans un magasin de Zurich.

VIGNOBLE

COLOMBIER

Arrestation pour scandale nocturne

Dans la nuit de mardi à mercredi, la gendarmerie cantonale a procédé à l'arrestation d'un individu de Neuchâtel, qui causait du scandale au milieu de la nuit. Il a été emmené à Boudry.

BOUDRY

Le voleur de chalets est un évadé de Witzwil

On a découvert ces derniers jours des vêtements — soigneusement dissimulés dans le quartier des Métairies — d'un pensionnaire évadé de Witzwil. On sait ainsi que l'auteur d'une série de cambriolages commis en avril dans des chalets voisins est un personnage « bénéficiant » déjà d'une certaine expérience.

SAINT-BLAISE

Une double arrestation

Un homme et une femme, qui s'étaient enfuis de l'hospice de Tramelan, ont été arrêtés à Saint-Blaise.

Cours ménagers

(c) Sous une heureuse inspiration, la commission scolaire de Saint-Blaise, avec le concours des dames inspectrices, a décidé d'organiser cet hiver des cours ménagers post-scolaires qui se tiendront dans la salle spécialement destinée à cet effet, depuis la restauration de notre collège.

MARIN

Inspection des sapeurs-pompiers

(c) Samedi après-midi a eu lieu l'inspection annuelle du corps des sapeurs-pompiers. Après un exercice qui s'est déroulé à la satisfaction de la commission du feu, M. André Ryser, président, a procédé à la remise des récompenses suivantes :

Plaquette de bronze pour plus de 20 ans de service : cap. Arthur Decrauzat, 35 ans; four. Charles Thévenaz, sap. Albert Thévenaz, 28 ans; sap. Fritz Hasen, 26 ans; sgt Willy André, sap. Auguste Vouga, 25 ans; lt Edouard Jutzeler, 24 ans; plt Fritz Kuntzer, lt René Fischer, sgtm. Albert Probst, sap. Albert Hähni, sap. Ernest Kolb, 22 ans; sap. Pierre Micheletti, 20 ans.

Deuxième chevron pour 15 ans de service : sap. Arthur Giai-Levra, sap. René Siliprandi.

Premier chevron pour 10 ans de service: lt Albert Rohr, cpl Joseph Bütler, sap. Nicolas Bill.

Des remerciements ont été adressés au capitaine Decrauzat qui se retire, atteint par la limite d'âge, après avoir servi dans le corps pendant 35 ans. Le commandant a pris congé de sa compagnie en formant le vœu que l'esprit de dévouement et de discipline se maintienne dans le corps des sapeurs-pompiers.

CORTAILLOD

Avec la Croix-Bleue

(c) Une grande partie de la population de Cortaillod a montré, samedi dernier, l'intérêt qu'elle porte à l'œuvre que poursuit la Croix-Bleue dans cette localité. Les abstinents, peu nombreux dans notre région viticole, se montrent cependant pleins de persévérance et de hardiesse. Samedi dernier, dans l'après-midi, ils organisèrent un marché-vente qui connut un grand succès ; le soir de ce même jour, ils remplissaient la grande salle du village en offrant à la population une magnifique soirée dont beaucoup se souviendront.

A côté de très beaux morceaux de musique exécutés par la fanfare de la Croix-Bleue du Vignoble, des duos fort bien joués, des récitations dites avec finesse par de distingués amateurs, un groupe de jeunes abstinents d'Yverdon donna, avec le plus grand succès, une pièce du pasteur Ch. Bost, intitulée : « La nuée de témoins. » Ce fut une magnifique évocation de l'épopée huguenote qui provoqua dans l'assistance une bienfaisante émotion.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 23 oct. Température : Moyenne, 9,1 ; min., 6,8 ; max., 13,4. — Baromètre : Moyenne, 716,0. — Eau tombée : 2,1. — Vent dominant : calme. — Etat du ciel : Couvert ; très nuageux depuis 14 h. environ ; faible pluie le matin ; pluie de 18 h. 15 à 19 h. 15 ; éclairs et coups de tonnerre au sud-est à 18 h. 50.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel: 719.5)

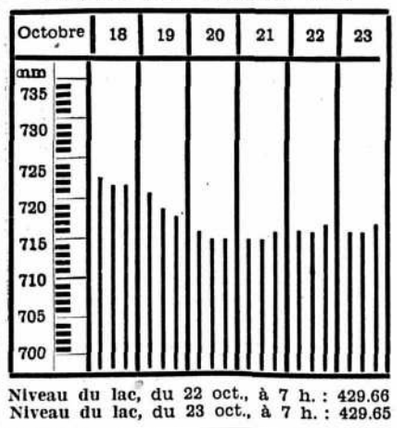

Niveau du lac, du 22 oct., à 7 h. : 429.66
Niveau du lac, du 23 oct., à 7 h. : 429.65

Prévisions du temps : Dans toute la Suisse, ciel très nuageux à couvert, quelques précipitations, surtout au pied sud des Alpes. Température en baisse.

VAL-DE-TRAVERS

COUVET

L'augmentation de la taxe radiophonique

Une séance d'information organisée par les sans-filistes

(Sp.) Convoquée par le groupement des sans-filistes du Val-de-Travers, une séance d'information a eu lieu mercredi soir à la salle grise de l'hôtel communal à Couvet au sujet de la prochaine entrée en vigueur des taxes pour appareils de radio. Un nombre restreint de personnes avait répondu à l'appel des organisateurs.

Introduit par M. Huguenin, de Noiraigue, président des sans-filistes du district, M. Gilléron de Lausanne, président de la S.R.R. énuméra les difficultés auxquelles doit faire face la radio suisse, en particulier du point de vue financier.

Il faut que les émetteurs suisses puissent se maintenir au même niveau, culturel et technique, que ceux des autres pays, mais les budgets des postes nationaux doivent être équilibrés. C'est pourquoi, il a fallu prévoir une augmentation des taxes de concession.

Après avoir fourni de nombreux chiffres à l'appui de son exposé, l'orateur propose à l'assemblée de voter deux résolutions.

La première demande que les recettes nouvelles provenant de l'augmentation des taxes soient versées intégralement aux studios pour l'amélioration des programmes et non pas par moitié aux P.T.T. et à la S.S.R.

La seconde préconise l'unité des budgets entre les P.T.T. et la S.S.R.

NOIRAIGUE

Trois chasseurs en contravention

(Sp) Deux chasseurs de Noiraigue et un chasseur des Petits-Ponts, qui ont abattu dans une forêt de Brot-Dessus, un chevreuil femelle au début de la semaine, ont été mis en contravention par la gendarmerie à laquelle l'animal ne fut pas déclaré.

RÉGION DES LACS

YVERDON

Voleur surpris

(c) Dans la nuit de lundi à mardi un individu fut surpris au moment où il s'emparait d'un vélo de dame garé dans un corridor de la rue du Milieu.

Poursuivi par le propriétaire, le voleur a dû abandonner la machine à l'entrée de la ruelle reliant la rue du Milieu à la rue du Lac.

Indélicat personnage

(c) Une fillette, qui allait faire des commissions pour ses parents, lundi après-midi, perdit son portemonnaie lequel contenait 20 fr. Sitôt qu'elle s'aperçut de cette perte, elle revint sur ses pas mais le portemonnaie avait déjà été ramassé.

Les recherches entreprises immédiatement aboutirent à la découverte du possesseur de l'objet perdu, un passant qui suivait la fillette et qui l'avait vu perdre son portemonnaie. Ce dernier a été retrouvé dans les chaussettes de l'individu, qui n'avait pas encore eu le temps de le mettre en lieu sûr.

Voleur arrêté

(c) Un des auteurs du cambriolage de la bijouterie Schwarz-Gloor à Yverdon commis le 6 septembre vient d'être arrêté dans le canton de Berne. Il s'agit d'un récidiviste qui a reconnu les faits ainsi que d'autres délits commis dans d'autres localités.

Il a été mis en état d'arrestation.

Exposition d'horticulture

(c) La société la « Flore du Jura » présidée par M. A. Sermet, a organisé samedi et dimanche une exposition d'horticulture qui a remporté un grand succès. On ne peut que féliciter les organisateurs et les exposants pour tout le plaisir qu'ils nous ont procuré. Quelle patience, quelle sûreté de métier, quel goût surtout il faut avoir pour créer une telle féerie. A noter que depuis 1933, la population d'Yverdon a été privée d'un tel régal artistique de nos maîtres jardiniers.

Le jury composé de : MM. R. Pittet, de la Sarraz, président, Guilloud, Lausanne, Mermod, Grandson, Addor, Payerne, Giller, Fribourg, a dû avoir bien des hésitations pour classer de si beaux lots.

Dans la salle du Foyer, une exposition de fruits faisaient valoir les richesses de nos vergers. Un stand aussi fort remarqué est celui de M. A. Sermet qui nous présente une collection de papillons multicolores et d'insectes divers. Preuve irréfutable d'une grande patience et d'un ordre parfait, cette collection savamment présentée classe M. Sermet comme un habile et érudit entomologiste.

BAS-VULLY

Le Vully sans lumière

(c) « Quand octobre entre par le beau, il sort dans l'eau ». C'est ce que vient de confirmer hier soir, vers 19 heures, un violent orage, accompagné de pluie diluvienne qui s'est abattu sur la région. La foudre est tombée sur le transformateur des E.E.F. à Sugiez, provoquant une panne de courant d'environ 35 minutes.

En un clin d'œil, les chemins donnant accès aux vignes ont été transformés en ruisseaux, mais l'on ne signale pas de dégâts importants.

ESTAVAYER

Les suites judiciaires d'un accident de la circulation

(Sp) Le tribunal pénal d'Estavayer-le-Lac, présidé par M. Marcel Reichlen, a eu à sa barre M. Oscar Miauton, prévenu d'homicide par imprudence à la suite d'un accident d'automobile. Le 9 septembre dernier, jour de la bénichon de la Broye, peu après 23 heures. M. Miauton, circulant en automobile sur la route de Dompierre à Domdidier, heurtait un piéton, M. Modeste Renevey, âgé de 52 ans, employé de la voie aux C.F.F. Le malheureux fut traîné sur une certaine longueur et expira. M. Renevey était accompagné de quatre autres personnes, qui cheminaient sur cette route entièrement droite.

Quelques témoins avaient été entendus au cours d'une première audience, ainsi que M. Crotti, expert au service cantonal des automobiles. Les juges ont décidé de faire une expertise des lieux. Celle-ci s'est déroulée hier soir, mercredi, à la tombée de la nuit. Les témoins y furent convoqués, entre autres les compagnons de M. Renevey dans la soirée fatale.

Les plaidoiries et le jugement sont renvoyés à une séance ultérieure.

Rédacteur responsable: René Braichet
Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

AUX MONTAGNES

LA BRÉVINE

Début d'incendie

Un début d'incendie s'est déclaré à la Brévine dans une des plus grandes maisons du village. Grâce à la promptitude des secours, le feu put être assez rapidement éteint.

LE LOCLE

Le problème du logement

(c) Le 21 avril 1944, le Conseil général de la commune du Locle votait un crédit de 450,000 fr. pour l'attribution de subsides communaux. Or, aujourd'hui, on constate que vu le grand nombre de constructeurs auxquels la commune a accordé des subsides, le crédit accordé ne sera pas suffisant.

Pour la construction de trois maisons nouvelles en 1944 (15 logements et 53 chambres) la commune a versé 69 mille 750 francs ; 58,300 fr. en 1945 pour deux maisons de 11 logements et de 43 chambres et, enfin, en 1946 les promesses de subventions accordées s'élèvent à 439,925 fr. pour 45 maisons (78 logements, 327 chambres).

Au total ces subventions se montent à 567,975 fr. et le nombre des maisons construites ou à construire s'élève à 50 exactement.

La question se pose de savoir si ces 50 maisons seront bâties, car l'Etat n'a donné pour les 24 dernières constructions que des promesses conditionnelles, le crédit accordé par le Grand Conseil ayant été, lui aussi, dépassé.

Au début de novembre le Conseil communal du Locle demandera à l'autorité législative un crédit complémentaire de 120,000 fr. pour le payement des subsides promis.

De sources autorisée on apprend que malgré la construction de nouvelles maisons, la crise du logement est toujours aussi aiguë. Les autorités sont assaillies de demandes. Or, en raison des subsides qui risquent d'être accordés plus difficilement en 1947, et pour permettre néanmoins à la ville de se développer, on parle d'une augmentation des loyers afin de rendre moins déficitaire la construction de nouveaux immeubles.

VALLÉE DE LA BROYE

PAYERNE

Un agriculteur glisse sous son char

M. Henri Dudan suivait son char en tenant les rênes du cheval. A un certain moment, il glissa et eut une jambe prise sous le char. Une roue passa sur le membre et le fractura. La victime, qui habitait Grandcour, fut transportée à l'hôpital de Payerne.

A LA FRONTIÈRE

MORTEAU

C'était sa fiancée !

Dans une information parue il y a quelque temps, nous disions qu'un sujet Polonais établi à Morteau avait été victime d'un vol d'argent et de bicyclette par deux « complices ». Il convient de dire que la jeune femme suisse qui a pris la bicyclette n'est en rien mêlée à l'affaire de vol ; elle est la fiancée du sujet Polonais !

Que votre cœur ne se trouble point.

Madame veuve Fritz Landry, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel, Vevey, New-York, Montréal et Bienne,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, parent et ami,

Monsieur Pierre LANDRY

enlevé à leur tendre affection le 21 octobre dans sa 42me année après une pénible maladie.

Neuchâtel et Montréal, le 23 octobre 1946.

L'Eternel est ma lumière et ma délivrance.

Monsieur Hermann Pfaff ;
Monsieur et Madame Jean Pfaff et leurs fils : Jean et André, au Locle et à Genève ;
Madame et Monsieur J. Baumgartner, à Lucerne ;
Madame André Bourquin et ses filles : Marianne et Françoise ;
Madame et Monsieur Paul Kugler et leurs enfants : Jean-Pierre, Marie-Louise, Alain et Bernard, à Genève ;
Monsieur Emmanuel Ramseyer, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Louis Ramseyer, leurs enfants et petits-enfants, à Genève et à Saint-Loup ;
Mademoiselle Hanna Pfaff ;
Monsieur et Madame T. Pfaff, à Nice,
ainsi que les familles Perregaux et Herzog,
ont le profond chagrin de faire part du décès de leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante et cousine

Madame Hermann PFAFF
née Rosy RAMSEYER

enlevée à leur tendre affection dans sa 76me année.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 25 octobre 1946.

Culte au crématoire à 15 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Les parents, amis et connaissances de

Monsieur

Jacob LEUENBERGER
maître cordonnier

à Serrières, sont informés de son décès survenu à l'Hospice cantonal de Perreux, le 23 octobre 1946.

L'enterrement aura lieu au cimetière de Perreux, jeudi 24 octobre, à 14 heures.

Pompes Funèbres E. EVARD
Cercueils Incinérations
Couronnes-Transports
Rue du Seyon Tél. 5 36 04
~~~